

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 2-2015/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

**approuvant la convention quinquennale de fonctionnement
2015-2019 avec l'alliance scolaire de l'église évangélique
(A S E E)**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°26-2014/APS du 12 décembre 2014 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2015 ;

Entendu le rapport n° 3-2015/RAP-COM des commissions conjointes du budget des finances et du patrimoine et d'enseignement privé en date du 27 février 2015,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 MARS 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvée la convention quinquennale 2015-2019 n° C.177-15 entre la province Sud et l'alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE), annexée à la présente délibération, relative à la participation au service public de l'enseignement en province Sud.

ARTICLE 2 : Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, publiée au *journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée à l'intéressée.